



SECURITE _ REGLEMENTATION

Sécurité domestique

Permettre aux participants d'être sensibilisés aux dangers de la maison afin de les éviter

Objectifs :

- Informer les stagiaires des risques domestiques
- Donner des conseils aux stagiaires pour prévenir les accidents domestiques

Contenu et déroulé pédagogique :

- Les accidents domestiques :
 - Définition de la notion d'accident
 - Fréquence des accidents domestiques
 - Les facteurs de risque
 - Les conséquences
- Prévention des risques dans les différentes parties de la maison :
 - Cuisine
 - Salle de bain
 - Chambre/salon
 - Escalier
 - Cave/réserve/buanderie
- Prévention des risques hors de la maison :
 - Le jardin (ex. : barbecue...)
 - La rue (les voitures...)
 - Les vacances (noyade, piqûre d'insecte...)

Durée :

2 jours soit 12 heures

Prérequis :

Aucun

Accessibilité :

Travailleurs(es) d'ESAT
et Salariés(ées) d'EA

Modalités pédagogiques :

- Livret pédagogique
- Supports pédagogiques illustrés, accessibles en Facile à Lire et à Comprendre
- Personnalisation de la formation
- Méthodes et outils pédagogiques co-construits avec l'environnement de travail
- Mise en situation

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Evaluation en fin de formation des savoirs-être et des savoirs-faire relationnels
- Grille d'évaluation et bilan personnalisé des acquis transmis à l'établissement
- Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation

Modalités et délai d'accès :

- Formation dans votre établissement
- Inscription auprès d'AGAP

Tarif :

Nous consulter

Contact(s) :

Hélène GIULIANO
Responsable formation
0366729030
helen.giuliano@agap-npdc.fr